

***Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne***

Préavis municipal n° 63 (25)

Municipal responsable : S. Ampezzan

Demande d'adoption d'un crédit pour compléter l'éclairage public au chemin de la Vidéride

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Suite à la mise en place des modules provisoires, pendant la transformation de notre ancien collège en pôle de santé et en attendant la construction de notre nouveau campus scolaire, l'acheminement des élèves s'effectue en partie derrière le mur de la Vidéride.

L'éclairage de ce chemin n'est que partiel et se termine à hauteur du dernier immeuble du quartier de Clos Libert. Les derniers mètres ne sont donc pas éclairés. En période hivernale les élèves se retrouvent dans l'obscurité. La Municipalité a donc décidé de compléter l'éclairage public par l'ajout de 3 mâts supplémentaires.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

L'éclairage complémentaire viendra se connecter depuis le dernier mât, direction Grandson.
Une tranchée côté immeuble sera effectuée avec une traversée de la chaussée pour chaque mât (voir plan ci-dessous).

Les candélabres seront équipés de modules LED avec réglage dynamique.



3. COÛTS

Le montant estimatif en **CHF** de ces travaux se compose de :

Electricité :	
Tirage câble 5x6mm ²	1'640.00
Raccordement sur réseau existant	1'610.00
Luminaire ALMA 3 pièces	8'070.00
Mâts étagés, 3 pièces	6'744.00
Total électricité brut :	18'064.00
TVA 8.1%	1'463.20
Total électricité :	19'527.20
Génie Civil :	
Travaux de préparation	2'690.00
Travaux de génie civil	13'750.00
Travaux de finition	3'250.00
Total génie civil brut :	19'690.00
TVA 8.1%	1'594.90
Total génie civil :	21'284.90
Total :	40'812.10
Imprévu ~10% :	4'187.90
Total TTC	45'000.00

Monsieur Stefano Ampezzan, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°63 (25),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à l'adoption d'un crédit pour compléter l'éclairage public au chemin de la Vidéride,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 45'000.-,
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- **d'amortir** ce montant sur une période de 20 ans, à raison de CHF 2'250.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2025.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

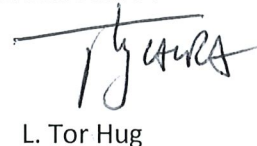
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :


F. Gagnebin



la secrétaire :


L. Tor Hug

